

**Tableau de synthèse des bénéficiaires de l'Entreprise pour l'année 2020 -
Article 199 terdecies-0 AB du code général des impôts (CGI)**



DHUP

Tour Sequoia, 92055 Paris la Défense Cedex

À :

Paris

Le :

31/01/2022

Objet : Déclaration du nombre de bénéficiaires accompagnés par SNL-Prologues (SIREN 402 987 622) pour l'exercice 2020 au titre de la convention de mandat de service d'intérêt économique général (SIEG) conclue entre DHUP et SNL-Prologues (SIREN 402 987 622) en date du 5 octobre 2020.

SNL-Prologues (SIREN 402 987 622), dont le siège social est situé 3 rue Louise Thuliez, 75019, Paris, et représenté(e) pour la signature de la présente Déclaration par Bertrand LAPOSTOLET, déclare les éléments suivants :

I. Synthèse des bénéficiaires de l'Entreprise au 31/12/2020

Description du type de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires
Total des bénéficiaires accompagnés par l'Entreprise	2 336
<i>dont nouveaux bénéficiaires, ayant fait leur entrée lors de l'exercice 2020</i>	546
Bénéficiaires en situation de fragilité économique (PEF)	2 270
<i>dont nouveaux bénéficiaires en situation de fragilité économique, ayant fait leur entrée lors de l'exercice 2020</i>	545

II. Vérification du respect de la fraction minimale de personnes économiquement fragiles (PEF)

Fraction du total de PEF parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'Entreprise (Nb de PEF / Nb total de bénéficiaires)	97.2%
Fraction minimale légale de PEF à respecter (définie au 3° du II de l'article 199 terdecies-0 AB du CGI)	70.0%

Annexe : Tableau 'Suivi historique des bénéficiaires de l'Entreprise', retraçant l'évolution, chaque année, du nombre des bénéficiaires et des ménages en situation de fragilité économique depuis le début de la convention de mandat de SIEG.

Signature

Bertrand LAPOSTOLET
Directeur

SNL-Prologues (SIREN 402 987 622)

Par :

Le Directeur

Bertrand LAPOSTOLET

SNL-PROLOGUES
3 rue Louise Thuliez - 75019 PARIS
Tél: 01.42.41.22.99 - Fax: 01.42.41.92.61
SA Capital variable RCS Paris B 402 987 622

**Déclaration du plafond annuel de collecte des souscriptions pour l'exercice 2022 -
Article 199 terdecies-0 AB du code général des impôts (CGI)**



DHUP

Tour Sequoia, 92055 Paris la Défense Cedex

À :

Paris

Le :

31/01/2022

Objet : Déclaration du plafond de collecte annuelle autorisée et des valeurs intermédiaires calculés par SNL-Prologues (SIREN 402 987 622) pour l'exercice 2022 au titre de la convention de mandat de service d'intérêt économique général (SIEG) conclue entre DHUP et SNL-Prologues (SIREN 402 987 622) en date du 5 octobre 2020.

SNL-Prologues (SIREN 402 987 622), dont le siège social est situé 3 rue Louise Thuliez, 75019, Paris, et représenté(e) pour la signature de la présente Déclaration par Bertrand LAPOSTOLET, déclare les éléments suivants :

Déclaration du 'Plafond annuel notifiée de collecte des souscriptions' au titre de l'exercice 2022

Plafond annuel notifié de collecte des souscriptions au titre de l'exercice 2022 :	30 267 194 €
---	---------------------

*Rappel de la formule : Plafond annuel notifié = min [(Plafond calculé N + Différentiel N-1 (+ Correctif N-1)) ; Plafond légal]
Ou encore : = min (E + F (+ G) ; ii) = min (E + F (+ G) ; 40 M EUR)*

I. 'Plafond annuel calculé des souscriptions' au titre de l'exercice 2022

Description des valeurs calculées		Montant
Valeur économique de la mission d'intérêt général (ou VEMIG) - selon les valeurs du dernier exercice clos	A <i>= A1+A2+A3</i>	3 198 670 €
+ dont valeur économique de l'écart de loyer des logements (ou VEELL)	A1	467 603 €
+ dont valeur économique de l'écart de loyer des terrains (ou VEELT)	A2	0 €
+ dont valeur estimée de l'accompagnement (ou VEA)	A3	2 731 067 €
- Valeur économique des autres aides publiques reçues (ou VAAPR) - selon les valeurs du dernier exercice clos	B	107 612 €
Total avant application de la formule de calcul du plafond de collecte annuel	C = A - B	3 091 058 €
Total selon la formule de calcul du plafond de collecte annuel	D = C / i	12 364 232 €
Plafond calculé annuel des souscriptions au titre de l'exercice 2022	E <i>= min (D ; ii)</i>	12 364 232 €

*Rappel de la formule, définie au 2 du II de l'article 199 terdecies-0 AB du CGI, pour le calcul du montant total des souscriptions :
Montant_Plafond(Année N) = min [[VEMIG(N-2) - VAAR(N-2)] / Tx_RI(N) ; 40 M€], donc = min (F ; ii)*

II. 'Différentiel' calculé entre : 1/ le plafond notifié en N-1 ; et 2/ le montant de souscriptions effectivement collectées en N-1 et ouvrant droit à la réduction d'impôt

Exercice concerné par le différentiel : **2021**

NB : il s'agit du dernier exercice pour lequel le montant des souscriptions effectivement collectées est connu (normalement, l'exercice immédiatement précédent celui au titre duquel la présente déclaration est faite).

Description des valeurs		Montant
Plafond annuel notifié de collecte des souscriptions au titre de l'exercice 2021	F1	18 895 362 €
Montant total annuel de souscriptions ayant donné lieu à l'émission de reçus fiscaux au titre de ce même exercice ¹	F2	992 400 €
Différentiel constaté au titre de l'exercice 2021	F² = F1 - F2	17 902 962 €

1. le montant des réductions d'impôts effectivement constatées sur les souscriptions des années précédentes est transmis à l'Entreprise par l'administration l'année suivant l'année de collecte. En cas de défaut, ce montant est calculé selon les modalités conventionnelles.

2. le montant du différentiel (d) calculé ci-dessus est reporté sur le plafond de l'exercice 2022.

III. 'Correctif' appliqué en cas d'erreur ou d'infraction commise par l'entreprise dans l'application des exigences de déclaration

Exercice concerné par le correctif : **2021**

NB : il s'agit de l'exercice précédant l'exercice annuel de référence au titre duquel est faite la présente déclaration

Correctif appliqué au titre de l'exercice 2021	G	0 €
--	---	-----

Le montant du correctif constaté au titre des exercices précédents est reporté sur le plafond de l'exercice 2022.

Annexe - Rappel des principaux paramètres du calcul applicable à l'Entreprise au titre de l'exercice 2022

Taux légal de réduction d'impôt sur le revenu :	i	25.0%
Plafond légal des souscriptions :	ii	40 000 000 €
Coefficient d'amortissement terrains agricoles :		6.50
Mode de calcul des surfaces des logements :		Utile

(i.e. chaque logement de l'Entreprise est comparé au loyer moyen de la même commune selon la surface utile, lorsque cette valeur est disponible pour les logements du référentiel)

Signature


Bertrand LAPOSTOLET
Directeur

SNL-Prologues (SIREN 402 987 622)

Par :

Le Directeur

Bertrand LAPOSTOLET

SNL-PROLOGUES
3 rue Louise Thuliez - 75019 PARIS
Tél: 01.42.41.22.99 - Fax: 01.42.41.92.61
SA Capital variable RCS Paris B 402 987 622